



Le recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des universités  
à

Mesdames et messieurs les directeurs  
des centres de formations d'apprentis

OBJET : DIMA et inscription aux examens du DNB et du CFG – session 2013

Le DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) est destiné à faire découvrir l'environnement professionnel à tout élève volontaire ayant atteint l'âge de 15 ans à la date d'entrée dans la formation ou ayant effectué l'intégralité de la scolarité au collège, et qui a déjà un projet d'orientation vers la voie professionnelle, en particulier par la voie de l'apprentissage.

Les DIMA sont implantés dans des centres de formation d'apprentis (CFA), des maisons familiales et rurales (MFR). Cependant, durant la durée de la formation, l'élève reste inscrit dans son collège d'origine, tout en étant placé sous l'autorité du directeur du CFA, de la MFR.

À l'issue de la formation, les items du socle commun de connaissances et de compétences acquis par l'élève, sont inscrits dans le livret personnel de compétences.

L'objectif de la formation est de poursuivre l'acquisition du palier 3 du socle commun de connaissances et de compétences. L'élève pourra donc, selon les compétences acquises, présenter le DNB, en particulier la série professionnelle, ou le CFG à l'issue de l'année scolaire.

A cet égard, je vous rappelle que le diplôme national du brevet garantit l'acquisition des compétences au palier 3 du socle commun alors que le certificat de formation générale (CFG) garantit l'acquisition de compétences au moins au palier 2 du socle commun de connaissances et compétences (niveau CM2). Il convient de noter que l'acquisition du socle commun se déroule en 3 étapes :

- palier 1 jusqu'au CE1
- palier 2 jusqu'au CM2
- palier 3 jusqu'en 3<sup>ème</sup>

Je vous rappelle également que l'objectif majeur d'un élève de la classe de troisième reste l'obtention du DNB, quand bien même ledit élève est bénéficiaire du dispositif d'initiation aux métiers en alternance. En conséquence, tout doit être fait pour permettre à ces élèves d'atteindre cet objectif.

Lorsque la formation se déroule en CFA, le livret personnel de compétences est renseigné par le référent-formateur, après consultation de l'équipe pédagogique.

#### inscription aux examens

**C'est le CFA qui prend en charge l'inscription aux examens ;**

#### **le certificat de formation générale**

les inscriptions se déroulent :  
du lundi 14 janvier au vendredi 8 février 2013.  
les épreuves se dérouleront  
du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2013.

#### **le diplôme national du brevet**

les inscriptions se déroulent  
du lundi 7 janvier au vendredi 25 janvier 2013

#### RECTORAT

DIMA - circulaire examen session 2012-2013

Division  
des Examens et Concours

SOPHIE LUQUET  
chef de division

TEL.  
03 22 82 38 60

FAX.  
03 22 82 39 83

MEL.  
CE.DEC@AC-AMIENS.FR

1/3

20, BOULEVARD  
D'ALSACE-LORRAINE  
80063 Amiens  
CEDEX 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

les épreuves se dérouleront du 26 au 28 juin 2013, session normale  
et du 16 au 18 septembre, session de remplacement.

**Les élèves en DIMA passent l'examen en candidats individuels.**

Afin de me permettre de procéder à un suivi opérationnel des inscriptions aux examens des élèves en DIMA, je vous invite à contrôler la présence des jeunes gens en DIMA dans votre centre de formation à l'aide du fichier Excel fourni en annexe au présent courrier et que vous me retournerez par mail à l'adresse suivante [ce.dec@ac-amiens.fr](mailto:ce.dec@ac-amiens.fr).

Ce fichier est constitué de plusieurs onglets dont deux vous intéressent tout particulièrement. Dans chaque onglet les élèves sont répertoriés par CFA ;

- l'onglet « DIMA origine Inconnue DEPP »,

les élèves sont dans votre centre mais leur origine n'est pas connue des services du rectorat, vous voudrez bien compléter la colonne « établissement d'origine » ;

- l'onglet « DIMA en CFA liste DEPP »,

cet onglet dresse la liste des élèves répertoriés par la division de l'évaluation et de la prospective à ce jour, vous voudrez bien la compléter en ajoutant les élèves dernièrement arrivés dans votre centre de formation, en indiquant leur établissement d'origine.

Vous trouverez en annexe à la présente circulaire la brochure DIMA règles de gestion 2012/2013 qui constitue un guide quant à la répartition des responsabilités entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil de l'élève en DIMA.

Je vous remercie pour votre aide très précieuse et je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

le recteur,



Bernard Belgnier